



# Écho de la colline

## C'est quoi ça, un mandat d'initiative ?

Publié à 8 h 40 – 2025-01-09



**Laurence Deland**

Journaliste, étudiante au Cégep de St-Jean-sur-Richelieu et passionnée de la politique internationale

---

**Lorsque les députés souhaitent apporter une modification à une affaire publique de la société, sans changer ou créer une nouvelle loi, il s'agit d'un mandat d'initiative.**

C'est souvent confondu avec une commission parlementaire qui, elle, peut se faire confier plusieurs mandats, notamment l'étude détaillée des projets de loi ou d'actualité. C'est à cet endroit que les députés sont appelés à étudier des projets de loi, article par article, ainsi qu'à les amender, pour ensuite les adopter à l'Assemblée.

Dans le cadre d'une commission parlementaire, c'est le ministre ou un député qui présente le projet de loi sur lequel la commission portera. À l'inverse, ce sont les députés, entre 10 et 12, qui se saisissent du mandat d'initiative. Ils l'avaient précédemment adopté à la majorité. De plus, les recommandations qui émanent du mandat d'initiative ne sont pas contraignantes, car elles sont uniquement des recommandations ou des observations écrites. Alors que les articles des projets de loi, issus des commissions parlementaires, le sont. Le mandat d'initiative est, en pratique, plus transpartisan, étant donné que la majorité des députés souhaitent se saisir de celui-ci dans le but de travailler sur le sujet d'intérêt particulier choisi.

À l'intérieur d'un mandat d'initiative, les députés peuvent étudier des règlements ou des projets de règlements. Ils peuvent faire une reddition de comptes des ministres et d'organismes, faire un examen des orientations, des activités et des gestions des organismes publics, faire des études sur les pétitions ou, tout simplement sur toute autre matière d'intérêt public.